



## COMPTE RENDU

Conseil d'Administration

CCAS de Démouville

Mardi 09 septembre 2025

<b>Date de convocation</b> 29/08/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 09 septembre à 18h30, le CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Président.
<b>Nombre d'administrateur</b>  - en exercice : 13  - présents : 10  - Absents : 2  - Votants : 11	<b>Étaient présents :</b> M. TEBALINI Stéphane, Mme Elodie LEFRANC, Mme Sophie QUADOUT, Mme Laurence ROBIN, Mme Denise DE SMET, Mme BRUNET Charlotte, M. LELAIDIER Bruno, Mme Catherine CASSIGNEUL, et Mme Emilie DAVY  <b>Excusée avec pouvoir :</b> Mme Sabrina HOARAU-MAINDRELLE donne pouvoir à Mme Elodie LEFRANC.  <b>Absents excusés :</b> Mme Emilie ROUSSEL et M. Yves CERISIER  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Elodie LEFRANC.

Ouverture de la séance 18h30

Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'administration du 02 avril 2025 à l'unanimité.

### POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

#### DCA. 2025-008 : Modification de la modalité liée au nombre de participation au dispositif argent de poche

Compte tenu que l'enveloppe annuelle de 1 500€ attribuée au dispositif argent de poche n'est pas complètement utilisée et que des jeunes souhaiteraient réitérer leur expérience au sein de la collectivité, il est proposé au Conseil d'Administration :

- De porter la fréquence de participation au dispositif à deux fois au lieu d'une par an sous réserve de disponibilité et priorité aux nouvelles demandes
- Donner à Monsieur le Président pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'approuver la modification telle que présentée sous réserve de fonds disponibles au budget et du roulement des candidatures, deux missions pourront être acceptées.

#### DCA. 2025-009 : Reconduction de la convention de mise à disposition des fonctionnaires du CCAS auprès de l'ADMR

Lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2022, différents constats avaient été établis :

- un décalage entre les demandes des soins et des besoins en constantes évolutions des requérants et les qualifications des agents du service, pas ou peu formés à la toilette ou à l'aide à la mobilité,
- une équipe qui se réduit et d'un absentéisme qui ne permet plus d'assurer un service correct et de qualité auprès des bénéficiaires alors qu'un agrément qualité étaient à tenir par le CCAS,
- un recrutement d'auxiliaires de vie ou d'aides à domicile devenu très difficile.

Au regard des deux réunions de travail et de l'avis donné par le Comité Technique, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de faire appel à l'ADMR en tant qu'organisme gestionnaire du service d'aide à domicile à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 le personnel du SAAD afin de pouvoir répondre à la demande d'une majorité de personnes âgées qui préfèrent rester chez elles le plus longtemps possibles et afin de leur permettre d'obtenir dans les meilleures conditions possibles toute l'aide et tous les soins nécessaires à leurs situations. Une convention a donc été signée entre deux fonctionnaires du CCAS et l'ADMR (Isabelle FIERS et Andréa GOST) pour une durée de trois ans qui arrivera à expiration le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente avec Madame Karine LETELLIER, directrice du pôle associatif de l'ADMR afin de faire un point sur la période révolue. Il en est ressorti que :

- Un tableau mensuel sera envoyé pour un meilleur suivi des heures et faciliter la facturation
- Une mise au point a été faite sur le paiement des kilomètres faits par les agents, des kilomètres n'ont pas été payés en janvier, cela sera régularisé (pour info 3,12€)
- Proposition d'une nouvelle organisation pour le matériel quotidien, une livraison de secours sera faite au CCAS afin d'avoir une réserve et que les agents évitent d'acheter du matériel à leurs frais
- Proposition de reconduction de la convention pour une nouvelle période de 3 ans, à charge à l'ADMR de préparer les conventions pour signature

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition des deux agents fonctionnaires du CCAS auprès de l'ADMR.

### DCA. 2025-010 : Passage en non-valeur

---

Plusieurs créances du Service d'Aide à Domicile sont irrécouvrables ce qui implique un passage en non-valeur auprès du Trésor Public.

Considérant ces demandes d'admission en non-valeur de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que ces demandes d'admission en non-valeur de 3 titres émis sur le budget du CCAS 1 en, 2017 et 2 en 2021 pour un montant total de 58.25€, sur un montant initial de 239.27€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes précités, d'imputer la dépense correspondante au compte 6541 du budget 2025 du CCAS et d'autoriser M. le Président à signer tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

## INFORMATIONS

---

### • Bilan du plan canicule/fortes chaleurs

Une note d'information a été envoyée mi-juin à la population afin que les personnes vulnérables se fassent connaître de nos services. Cinq personnes se sont manifestées afin de s'inscrire sur le registre. Cette diffusion a permis d'identifier une personne seule et de rencontrer plusieurs habitants.

### • Argent de poche Été 2025

9 jeunes ont participé au dispositif cet été (5 garçons et 4 filles). Quatre d'entre eux ont été affectés au service scolaire, 3 au service jeunesse et 2 aux services techniques.

### • Repas des aînés du 15/10/2025

Le menu retenu est présenté aux membres :

- Saumon gravlax, crème ciboulette,
- Cuisses de canard, sauce moutarde, pommes de terre grenaille
- 2 fromages normand,
- Cheesecake aux agrumes

Il est suggéré que le digestif soit servi sur proposition et par les élus. Les verres prévus à cet effet ne devront donc pas être placés d'avance sur la table.

Deux réunions ont lieu avec l'IMPRO. Comme l'année dernière, la location de vaisselle sera directement réglée au prestataire « fouet et location ». Le prix du repas est de 25.50€ par personne hors location de vaisselle, soit 1 euro de plus que l'année dernière. La remise des clés de la salle polyvalente aura lieu le mardi 14 octobre à 11h30.

Les participants devront s'acquitter du versement de la somme de 5,00€ en mairie. La distribution des courriers d'invitation aura lieu les 20 et 21 septembre prochains. L'ouverture des portes de la salle polyvalente s'effectuera à 11h45. Les membres présents seront Cédric, Stéphane, Denise, Sophie, Catherine, Sabrina et Laurence.

• Après-midi récréatif du 29/09/2025

Toujours en lien avec l'association Soleil d'Automne, 46 coupons-réponses ont été comptabilisés pour 31 personnes inscrites. Pour celui du 24 novembre, il convient de décider du film à projeter. Deux propositions sont faites : un p'tit truc en plus ou une belle étincelle. Les membres décident qu'il serait plus judicieux de proposer aux aînés un film de leur choix plutôt que de le leur laisser. La participation de l'association Soleil d'Automne ne sera surement pas reconduite pour 2026, l'objectif de faire connaître l'association étant atteint.

• Stop aux polluants

Le dispositif est programmé le 04 novembre, une info sera faite au repas des aînés et une communication fin septembre.

• Point sur le voyage de 2026

Un budget de 75,00€ par personne est souhaité.

• Retour de l'assistante administrative du service

Sonia est de retour dans ses fonctions les lundis, mercredis et vendredis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,  
Elodie LEFRANC



Le Président du CCAS,  
Cédric CASSIGNEUL

